

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 215-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1132

Déposée le: 16.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schnegg (Champoz, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Recours aux mandats externes – Quelles sont les pratiques cantonales?

« L'administration fédérale engage trop facilement des collaborateurs externes: une commission parlementaire s'inquiète de cette pratique. Dans les offices fédéraux qu'elle a examinés, 11 pour cent des employés ne sont pas des fonctionnaires, mais des employés de sociétés externes à la Confédération. Or ces personnes, présentes parfois à long terme, sont très chères, engagées sans mise au concours public et parfois sans contrôle de sécurité. » (Forum RTS)

Une commission parlementaire au niveau fédéral s'est inquiétée des pratiques en cours dans l'administration fédérale. Les résultats sont assez surprenants.

Qu'en est-il dans l'administration bernoise ?

Le recours à des sociétés externes est tout à fait justifié lorsqu'il s'agit d'avoir accès à des compétences qui font défaut et ce sur des durées relativement courtes. Il serait toutefois dommageable pour le canton d'utiliser des mandats externes pour pouvoir augmenter sa main d'œuvre sans

avoir besoin de le mentionner directement dans ses différents rapports, de telles pratiques ne pouvant qu'engendrer des coûts supplémentaires pour les contribuables.

Le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants sur cette affaire :

1. Quelles sont les règles utilisées pour recourir ou non à des mandats externes ?
2. Combien de mandats externes sont en cours actuellement dans l'administration cantonale (nombre de sociétés externes mandatées, nombre de personnes externes travaillant dans l'administration cantonale et combien d'équivalents plein temps « EPT » cela représente-t-il) ?
3. Quel est le montant annuel dépensé / investi par le canton de Berne pour payer les mandats externes (année 2013) ?
4. Comment ce montant est-il réparti entre les différentes Directions ?
5. Comment ces montants sont-ils comptabilisés (charges personnel, autres ?) ?
6. Quelle est la durée moyenne de ces mandats externes en nombre de jours de travail par personne externe ?
7. Quelle a été la durée maximum pour un tel mandat ?
8. Quels sont les risques identifiés par le canton pour de tels mandats ? Comment sont-ils gérés ?
9. Quels sont les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité et la confidentialité des données auxquelles ces externes ont accès ?
10. Les tâches confiées à des sociétés externes étaient-elles toutes en relation avec une non disponibilité des compétences à l'interne ? Et si oui, pourquoi ?